

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES ETCHEMINS  
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)**

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 18 décembre 2019.

**Sont présents à cette séance :**

Siège #1 - Réjean Bédard  
Siège #2 - Simon Carrier Tanguay  
Siège #3 - Marcel Bégin  
Siège #4 - André Ferland

Tous formant quorum sous la présidence de Mme Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire.

M. Pierre Morneau, directeur général et Mme Émilie Goudreault, chargée de projet pour la régie des incendies du secteur Est des Etchemins, qui agira comme secrétaire de l'assemblée. assistent également à cette séance.

**Est aussi présent à cette séance:**  
M. Gino Fortier, Chef de caserne de Sainte-Justine

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, madame la présidente déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue.

01-01-20

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 22 janvier 2020 tel que modifié. (Les points 8.4 à 8.10 ont été ajoutés.)

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2019
- 4 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER - JANVIER 2020
- 5 - AFFAIRES COURANTES
  - 5.1 - SUIVI - OUVERTURE DES SOUMISSIONS - CAMION-CITERNE AUTOPOMPE
  - 5.2 - PROCÉDURES CONCERNANT L'AJUSTEMENT SALARIAL DES POMPIERS - INTERVENTIONS PENDANT LES HEURES DE TRAVAIL
  - 5.3 - PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES - MISE AU POINT
  - 5.4 - RÉOLUTION - CHANGEMENT DE POSTE BUDGÉTAIRE - QUOTES-PART
  - 5.5 - RÉOLUTION - CHANGEMENT DE POSTE BUDGÉTAIRE - AUTRES
- 6 - LÉGISLATION
  - 6.1 - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN CAMION-CITERNE AUTOPOMPE
- 7 - CORRESPONDANCE
- 8 - VARIA
  - 8.1 - INTERVENTION DU MOIS
  - 8.2 - SUIVI - SÉCURITÉ CIVILE
  - 8.3 - SITE WEB - PAGE DE LA RÉGIE
  - 8.4 - AVIS DE DÉPÔT DU RELEVÉ DE DOCUMENTS DE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
  - 8.5 - PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT DU PLAN DE MISE EN OEUVRE 2019
  - 8.6 - FRAIS DE DÉPLACEMENTS DES CHEFS DE CASERNE
  - 8.7 - COÛTS RELIÉS AUX VÉRIFICATIONS ET AU REMPLISSAGE DES

BONBONNES D'AIR  
8.8 - ASSURANCES - MATÉRIEL À REMPLACER  
8.9 - SUIVI - SAINT-JUST-DE-BRETENNIÈRES  
8.10 - CAMION CITERNE SAINT-CYPRIEN  
9 - PÉRIODE DE QUESTIONS  
10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**ADOPTÉE**

02-01-20

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2019**

**ATTENDU QU' IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 18 décembre 2019 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

03-01-20

**4 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER - JANVIER 2020**

**ATTENDU QUE** la liste des comptes numéro 01-2020 en date du 16 janvier 2020 dans laquelle figurent tous les comptes à accepter totalise un montant de 16,094.50\$;

**ATTENDU QUE** la liste des comptes ajoutés pour le mois de janvier 2020 en date du 22 janvier 2020 dans laquelle figurent tous les comptes ajoutés totalise un montant de 24,798.65\$;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ FERLAND , APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste corrigée des comptes no. 01-2020 et la liste des comptes ajoutés telles que présentées. Le total des comptes pour janvier 2020 s'élève à 40,893.15\$

**QUE** le secrétaire-trésorier, M. Pierre Morneau soit autorisé à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes 01-2020 ainsi que la liste des comptes ajoutés.

**ADOPTÉE**

**5 - AFFAIRES COURANTES**

04-01-20

**5.1 - SUIVI - OUVERTURE DES SOUMISSIONS - CAMION-CITERNE AUTOPOMPE**

**ATTENDU QUE** la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins a présenté un avis d'appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'acquisition d'un camion-citerne autopompe 2019 ou plus récent;

**ATTENDU QU'**une seule soumission a été déposée dans les délais prescrits et que celle-ci est conforme au devis d'appel d'offres;

-Maximétal Saint-Georges-de-Beauce: freightliner 2019 ou plus récent: 442,620.00\$ avant taxes

**ATTENDU QUE** le consultant, M. Dan Roy, qui a produit le devis d'appel d'offre # 1321903 pour l'acquisition du camion citerne autopompe, a reçu et analysé le devis soumis par Maximétal et qu'il recommande l'acceptation de cette soumission telle que présentée;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) accepte la soumission déposée par le fabricant Maximétal de Saint-Georges-de-Beauce pour l'achat d'un camion citerne autopompe de marque Freightliner 2019 ou plus récent pour un montant de 442,620.00\$ avant taxes;

**QUE** le devis d'appel d'offres # 1321903 et la dites soumission servent de contrat dans ce dossier;

**QUE** l'achat du camion est conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt.

#### **ADOPTÉE**

#### **5.2 - PROCÉDURES CONCERNANT L'AJUSTEMENT SALARIAL DES POMPIERS - INTERVENTIONS PENDANT LES HEURES DE TRAVAIL**

Une procédure officielle sera présentée pour adoption à la prochaine séance de conseil de la régie.

#### **5.3 - PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES - MISE AU POINT**

Publication dans les journaux: obligation de paraître dans un quotidien provincial afin de ne pas favoriser une entreprise plutôt qu'une autre.

Addenda: pas d'obligation d'adopter une résolution parce que le directeur général est autorisé à superviser le processus, que la demande du soumissionnaire ne pénalisait pas les autres compagnies et la demande d'addenda ne modifiait pas ce qui était demandé dans le résultat final pour le camion citerne-autopompe (ce n'était pas pour modifier des composantes du camion)

05-01-20

#### **5.4 - RÉOLUTION - CHANGEMENT DE POSTE BUDGÉTAIRE - QUOTES-PART**

**ATTENDU QUE** l'ensemble des quote-parts des municipalités est regroupée dans le même poste budgétaire (01-234-21-000);

**ATTENDU QUE** ce fonctionnement est difficile pour la gestion administrative des quotes-part;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) autorise le déplacement de la somme totale de 352,219\$ vers les nouveaux postes budgétaires (01-231-22-001 à 01-231-22-005) selon la répartition des quotes-part de chacune des municipalités afin de faciliter la gestion administrative.

Poste 01-234-21-000 (Quote-Part Sécurité publique) : 352 219\$

Vers:

01-231-22-001	(Quote-part	Saint-Cyprien)	:	24,307.60\$
01-231-22-002	(Quote-part	Sainte-Justine)	:	153,862.17\$
01-231-22-003	(Quote-part	Saint-Camille)	:	67,607.03\$
01-231-22-004	(Quote-part	Sainte-Sabine)	:	39,113.57\$

01-231-22-005 (Quote-part Saint-Magloire) : 67,328.63\$

**ADOPTÉE**

**06-01-20**

### **5.5 - RÉOLUTION - CHANGEMENT DE POSTE BUDGÉTAIRE - AUTRES**

**ATTENDU QUE** pendant l'année 2019, de nouvelles dépenses ont été faites et qu'elles ont été placées dans le poste budgétaire 02-220-00-414 puisqu'il n'y avait pas de postes budgétaires attirés pour cette catégorie de dépenses;

**ATTENDU QUE** ces dépenses seront récurrentes;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) autorise le déplacement des sommes suivantes à partir du poste budgétaire 02-220-00-414 (système informatique) afin de faciliter la gestion des dépenses dans le budget annuel:

300,00\$	vers	le	nouveau	poste	Repas	(02-220-00-443-00)
600,00\$	vers	le	nouveau	poste	Sociaux	(02-220-00-445-00)
600,00\$	vers	le	nouveau	poste	Achats de livres	(02-220-00-335-00)

**ADOPTÉE**

### **6 - LÉGISLATION**

**07-01-20**

#### **6.1 - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN CAMION-CITERNE AUTOPOMPE**

**Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Réjean Bédard, membres du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins QU'IL** sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le projet de règlement relatif à l'acquisition d'un camion-citerne autopompe.

**ADOPTÉE**

### **7 - CORRESPONDANCE**

Renouvellement assurance MMQ  
Résolution du conseil de Sainte-Sabine - Désignation de M. Étienne Prévost comme membres de la régie

### **8 - VARIA**

#### **8.1 - INTERVENTION DU MOIS**

Remise du tableau des sorties

#### **8.2 - SUIVI - SÉCURITÉ CIVILE**

M. Pierre Morneau fait un résumé de la rencontre du 21 janvier 2020.

- Budget pour la création des centres de coordination. La répartition des sommes restantes suite à la mise en place des deux centres de coordination sera faite selon les besoins des municipalités. (Matériel de sécurité civile)

-Suite à la mise en place des centres de coordination et à la répartition du matériel dans les municipalités, le mandat du comité de sécurité civile sera accompli. Le comité de travail sera donc dissolu.

- Un article paraîtra dans le journal La voix du Sud concernant l'implantation du plan de sécurité civile concerté des 5 municipalités constituant la Régie des incendies.

### **8.3 - SITE WEB - PAGE DE LA RÉGIE**

Un lien hypertexte sera envoyé aux municipalités faisant parties de la régie afin qu'il soit ajouté à leur site web respectif.

Ceci afin de faciliter la gestion et la diffusion de l'information pour les citoyens.

### **8.4 - AVIS DE DÉPÔT DU RELEVÉ DE DOCUMENTS DE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Le relevé a été déposé dans les délais prescrits, conformément au code municipal.

08-01-20

### **8.5 - PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT DU PLAN DE MISE EN OEUVRE 2019**

M. Pierre Morneau fait la présentation du rapport du plan de mise en oeuvre (PMO) qui sera transmis au ministère de la sécurité publique.

**ATTENDU QUE** les membres ont pris connaissance des données comptabilisées dans le plan de mise en oeuvre 2019;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M SIMON CARRIER-TANGUAY, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** les membres du conseil de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins approuvent les données qui sont comptabilisées dans ce rapport;

**QUE** la régie des incendies du secteur Est des Etchemins accepte que ce rapport soit transmis au Ministère de la sécurité publique par M. Stéphane Royer, préventionniste pour la MRC des Etchemins, celui-ci étant mandaté pour cette tâche sur l'ensemble du territoire de la MRC des Etchemins.

**ADOPTÉE**

09-01-20

### **8.6 - FRAIS DE DÉPLACEMENTS DES CHEFS DE CASERNE**

**ATTENDU QUE** les chefs de caserne se déplacent pour les rencontres de conseil et qu'ils agissent à titre de porte-paroles pour transmettre l'information importante aux pompiers;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** les membres du conseil de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins acceptent de payer les frais de déplacement de chefs de caserne lorsqu'ils assistent aux séances de conseil de la régie.

**QUE** le remboursement des frais de déplacements s'effectue selon les modalités du règlement 05-2018 intitulé Allocations des élus pour présences aux conseils et ce, selon le taux en vigueur au moment du déplacement.

**ADOPTÉE**

### **8.7 - COÛTS RELIÉS AUX VÉRIFICATIONS ET AU REMPLISSAGE DES BONBONNES D'AIR**

M. Morneau fera le montage de deux scénarios pour exposer les données quant aux coûts reliés au remplissage des bonbonnes d'air et au fonctionnement de

tarification de ce système pour les cinq municipalités de la régie. Il en discutera par la suite avec la direction générale de Sainte-Justine et fera un retour lors de la prochaine séance de conseil de la régie.

10-01-20

#### **8.8 - ASSURANCES - MATÉRIEL À REMPLACER**

**ATTENDU QUE** lors d'une formation à Montréal, le directeur de la Régie, M. Pierre Morneau, s'est fait voler dans son véhicule du matériel appartenant à la régie;

**ATTENDU QUE** la valeur estimée des biens volés équivaut environ à 2000\$ et que le déductible pour une réclamation aux assurances est de 1000\$;

**ATTENDU QUE** le fait de faire une réclamation aux assurances aurait pour effet d'augmenter la prime pour les 5 prochaines années;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** les membres du conseil de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins assument la perte du matériel et les frais reliés au remplacement de celui-ci ne souhaitent pas faire de réclamation aux assurances pour le remplacement de ce matériel;

**QUE** les membres du conseil de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins acceptent que la régie assume la perte du matériel et les frais reliés au remplacement de celui-ci.

**ADOPTÉE**

#### **8.9 - SUIVI - SAINT-JUST-DE-BRENNIÈRES**

Lors d'une intervention en entraide, certains pompiers de Saint-Just-de-Brennières ont fait des commentaires qui semblaient être en lien avec leur désaccord avec la possibilité que leur service incendie se joigne à la régie des incendies du secteur Est des Etchemins. M. Morneau fait part de cette situation aux membres du conseil afin de garder en tête que certains pompiers sont contre cette éventualité.

11-01-20

#### **8.10 - CAMION CITERNE SAINT-CYPRIEN**

**ATTENDU QUE** lors de la constitution de la régie, une entente a été signée avec la municipalité de Sainte-Justine pour l'utilisation du camion-citerne qui n'a pas été transféré dans les actifs de la régie en raison de son âge avancé;

**ATTENDU QUE** cette entente prévoit le remboursement des frais d'assurances et d'immatriculations à titre de frais de location du camion;

**ATTENDU QUE** cette entente n'a pas été signée pour l'utilisation du camion de Saint-Cyprien et que celui-ci est utilisé aux mêmes fins que le camion de Sainte-Justine;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON CARRIER-TANGUAY, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** la régie paie des frais de location pour l'utilisation du camion citerne de la municipalité de Saint-Cyprien;

**QUE** le montant déboursé sera l'équivalent des assurances et des immatriculations, tout comme l'entente d'utilisation du camion citerne de Sainte-Justine.

**ADOPTÉE**

#### **9 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'assistance.

**12-01-20**

**10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS** de procéder à la levée de la séance à 21H45.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Marielle Lemieux, présidente

\_\_\_\_\_  
Pierre Morneau, directeur général  
et secrétaire-trésorier